

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE

SAINT-LON-LES-MINES

Nombre de conseillers en fonction : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de votants : 11

**PROCÈS-VERBAL N° 7
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 27 novembre 2025 à 18h30

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre, à 18 h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger LARRODÉ, Maire de Saint-Lon-Les-Mines,

Présents : Chantal BERGERON, Annie BOULAIN, Binh DUCAMP, Thierry GUILLOT, Roger LARRODÉ, Jean-Pierre LAUDINET, Patrice LAULOM, Audrey LESBATS, Pierre POURTEAU, Christelle POUYANNÉ, Josette PREUILHO

Excusé : Eric LABASTE, Cédric TASTET, Pierre VENDRIOS

Pouvoirs :

Date de la convocation : le 21 novembre 2025

Chantal BERGERON est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2025.
- 2/ Compte-rendu des commissions.
- 3/ Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Adhésion au contrat proposé par CNP assurances.
- 4/ Subvention exceptionnelle versée à l'association des parents d'élèves.
- 5/ Convention de services partagés entre la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et la Commune pour la prestation du broyeur d'accotements.
- 6/ Approbation et signature du Projet Global de Territoire de la Communauté de Commune du Pays d'Orthe et Arrigans 2025-2029
- 7/ Approbation de la modification des Statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.
- 8/ Questions et informations diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2025

Approuvé à l'unanimité.

2/ Compte-rendu des commissions

Commission culture :

Passem 2026 : Audrey LESBATS a assisté à une réunion de préparation. Cette course qui promotionne la langue gasconne, partira de Bedous le 30 avril et elle arrivera à Anglet le 9 mai après avoir parcouru près de 2000 kms. Elle nous confirme le passage de la course à Saint-Lon le 8 mai aux alentours de 23h. Des animations sont à prévoir afin d'animer cette soirée et de financer des kms.

Festival Des Nuits Etoilées : Audrey LESBATS informe le conseil municipal que la soirée cinéma en plein air organisée en juillet 2025 a été un succès pour notre commune : une centaine de participants

pour une première séance. Elle propose de renouveler cette manifestation le 15 juillet 2026. Avis favorable du conseil municipal.

Bulletin municipal : Monsieur le Maire indique que tous les articles nécessaires à l'élaboration du bulletin ont été reçus en mairie.

Audrey Lesbats indique qu'elle a transmis un article sur la PASSEM.

Le bulletin est maintenant en cours de préparation et sera proposé à la relecture dès lundi 1^{er} décembre. La distribution sera effectuée par les agents communaux.

Colis distribué aux anciens

Annie BOULAIN indique que la commande a été passée auprès de l'épicerie du village et de Stéphanie POMMIES : les produits devraient être récupérés pour le 10 décembre et les colis devront être prêts pour le 15 décembre. Il faudra prévoir une réunion pour la confection des colis. La distribution se fera aux alentours de Noël : 165 colis seront distribués cette année.

Commission bâtiments

Patrice LAULOM nous informe que les agents municipaux sont en train de réaliser les gardes corps pour le kiosque.

Il indique également que le portail de l'ancienne école et une partie de la toiture des sanitaires ont été endommagés lors de la tempête du 23 octobre dernier. Les tuiles ont déjà été remplacées par les employés communaux et ils achèteront les fournitures pour réaliser le portail. Les frais seront pris en charge par l'assurance.

Christelle POUYANNÉ informe le conseil municipal qu'elle a réorganisé les placards vaisselle de la cuisine à la salle des associations. Des photos ont été apposées sur les portes afin d'aider les utilisateurs à ranger correctement.

Commission voirie

Chemin de Carrerot : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la succession de la parcelle appartenant à Monsieur LARCEBAL a été réglée. La commune a donc fait l'acquisition de la totalité du chemin de Carrerot qui pourra être transféré en 2026 à la Communauté de Communes après réalisation du 1^{er} bitumage.

Le programme voirie 2026 relevant de la Communauté de Communes concernera le chemin de Carrerot, la route de Cagnotte (partie déformée par le passage d'une conduite de gaz), le chemin de Saubu, et la côte de l'église.

Radars pédagogiques : Ils ont été installés. Le SYDEC doit effectuer le branchement.

Projet « Geloux » : les travaux de démolition ont commencé. Afin de faciliter l'enlèvement des débris, la route sera fermée ponctuellement à la circulation à partir de l'église. Une déviation sera mise en place par la route du Petit Louise. La population sera informée via Panneau Pocket.

3/ Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Adhésion au contrat proposé par CNP assurances

Délibération n° 2025_34

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de la CNP et de l'autoriser à conclure avec cette société, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

De retenir la proposition de la CNP,

De conclure avec cette société, pour une durée d'**UN AN** à compter du 01/01/2026 un contrat au taux :

- de 7.39 % pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.
- de 1.65 % pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

4/ Subvention exceptionnelle versée à l'association des parents d'élèves

Délibération n° 2025_35

Dans le cadre de mise en place de la cantine à 1 €, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de **3089 €** à l'association des parents d'élèves de l'école publique afin de compenser la perte financière occasionnée par la mise en place de cette nouvelle tarification sur la période du 01/05/2025 au 31/07/2025.

Pour information, 56 élèves sur 77 ont pu bénéficier du repas au tarif inférieur ou égal à 1€ sur la période du 01/05/2025 au 31/07/2025. Cela représente 1807 repas.

La commune percevra une aide de 3246 € pour ladite période

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

De verser une subvention exceptionnelle de 3089 € à l'association des parents d'élèves de l'école publique afin de compenser la perte financière occasionnée par la mise en place de cette nouvelle tarification sur la période du 01/05/2025 au 31/07/2025.

5/ Convention de services partagés entre la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et la Commune pour la prestation du broyeur d'accotements

Délibération n° 2025_36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ;

Vu la décision de la CCPOA n°2025-78 autorisant le Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe à conclure et signer des conventions de services partagés avec les communes du territoire pour le fauchage des voies intercommunales ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 novembre 2025 ;

Considérant qu'il revient de conventionner avec la communauté de communes afin de fixer les conditions et modalités de mise à disposition des matériels, équipements et personnels des services techniques de la commune à la Communauté de communes

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à conclure et à signer la convention de services partagés, telle que ci-annexée, entre la commune et la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour le fauchage des voies intercommunales.

Précise que la convention est signée jusqu'au 31 décembre 2027 et fixent les modalités financières applicables.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

6/ Approbation et signature du Projet Global de Territoire de la Communauté de Commune du Pays d'Orthe et Arrigans 2025-2029

Délibération n° 2025_37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la démarche engagée par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en vue de l'élaboration d'un nouveau Projet Global Territoire et la nécessité de la signer avant le 31 décembre 2025 ;

Considérant que le **Projet Global de Territoire** est un conventionnement partenarial pluriannuel dont l'objectif est d'accompagner les acteurs d'un territoire dans le maintien et le développement des services aux familles,

Considérant que ce projet vise à définir une stratégie partagée de mise en place d'actions sociales favorables aux habitants à l'échelle intercommunale ;

Considérant que l'implication des communes membres est essentielle pour garantir la pertinence et la mise en œuvre de ce document stratégique ;

Monsieur le Maire rappelle que le **Projet Global de Territoire** est voté pour 5 ans 2025-2029. Il rappelle également que le **Projet Global de Territoire** constitue la déclinaison locale du Schéma Départemental des Services aux Familles, adapté aux besoins des habitants du Pays d'Orthe et Arrigans. Les initiatives communales y figurent. Trois chargées de coopération ont la mission d'être référentes et d'assurer un suivi et une évaluation régulière de la mise en œuvre des fiches actions **du Projet Global de Territoire**.

Plusieurs acteurs en sont signataires : la Communauté de communes, les communes membres, la Caisse d'Allocations Familiales des Landes, le conseil départemental des Landes, les services de l'Etat via le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports, la MSA...

Le Projet Globale de Territoire est défini par orientations stratégiques conformément au Schéma Départementale des Services aux familles, à savoir :

Axe 1 - Accès harmonisé aux services

Axe 2 - Promotion des services de qualités

Axe 3 - Prévention et attention particulière aux familles vulnérables

Axe 4 - Besoins particuliers des familles

Axe 5 - Engagement citoyen et pourvoir d'agir des familles

Le Projet Global de Territoire formalise les engagements réciproques des parties dans les domaines d'intervention suivants : Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Parentalité, Accès aux droits et Animation de la vie sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

d'approuver le Projet Global de Territoire élaboré par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en collaboration avec les communes ;

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le **Projet Global de Territoire** et tout document y afférent, au nom et pour le compte de la commune ;

de confirmer l'engagement de la commune à participer à la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du **Projet Global de Territoire**, en lien avec la Communauté de communes et les partenaires associés.

Délibération 2025_38

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17 ;
VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.
VU l'arrêté préfectoral n°2016-743 en date du 2 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et reprenant les compétences des deux anciennes communautés de communes ;
VU l'arrêté préfectoral n°2018-93 en date du 26 décembre 2018 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,
VU l'arrêté préfectoral n°2023-109 en date du 16 mai 2023 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,
Vu la délibération n°2025-133 de la communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans en date du mardi 21 octobre 2025 portant actualisation des statuts

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'actualiser les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans afin de prendre en compte la loi n°2023-1193 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi créant la notion « d'autorité organisatrice de la petite enfance », d'acter la réécriture de la compétence « culture » suite au diagnostic culturel réalisé ainsi que diverses actualisations (changements de termes du Code général des collectivités territoriales, mise à jour des activités de la Communauté etc.).

Au vu des éléments précités, il est proposé d'accepter les statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans conformément au projet joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans ci-annexé

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document utile à la réalisation de ce dossier.

11/ Questions et informations diverses

Travaux « Geloux »

Monsieur le Maire rappelle que la circulation sera perturbée au niveau de la maison du Geloux, voir coupée en fonction des besoins.

Nématode du pin

Un foyer de nématode du pin a été détecté par le laboratoire national de référence de l'Anses, pour la première fois en France, sur le territoire de la commune de Seignosse.

Pour éviter sa propagation à d'autres massifs forestiers de résineux, Étienne GUYOT, préfet de région de Nouvelle-Aquitaine, a pris un arrêté portant interdiction de la circulation des végétaux sensibles, des bois et écorces des espèces de résineux sensibles ainsi que l'ensemble des travaux d'exploitation (coupes, éclaircies, débardages, dessouchages, taille, élagage) dans une zone de 20 kilomètres autour du foyer détecté. 46 communes des Landes sont concernées par cette interdiction dont St-Lon.

Thierry GUILLOT nous informe que le Sitcom est en attente des directives du préfet.

Analyse des besoins sociaux réalisé par la CCPOA

Monsieur le Maire indique que le rapport de synthèse réalisé par la Communauté des Communes a été envoyé à tous les élus.

Ce document décrit les besoins, difficultés et attentes des habitants d'un territoire (par exemple : le logement, la santé, l'emploi, la vieillesse)

Il sert à comprendre la situation locale et à aider les décideurs à mettre en place des actions ou services utiles à la population.

Thierry GULLOT souligne qu'il n'a pas pu lire le document en raison du lien expiré. Monsieur le Maire indique que le document sera renvoyé à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception de deux mails :

- Élodie Durquety, présidente de la section danse, invite Monsieur le Maire à la réception organisée afin de remettre le chèque de 2500 € (récolté lors de la journée d'octobre rose) à la ligue contre le cancer. Cette soirée aura lieu le vendredi 5 décembre prochain.

- Maelle DE ABREU invite le conseil municipal à assister à la mise en illumination de sa maison le 29 novembre prochain. Cette soirée est une belle opportunité pour la commune mais reste inquiétante au niveau sécurité : danger occasionné sur la route départementale.

Enfin, Audrey LESBATS demande un bilan de l'aide au permis. Pour rappel, la commune verse une aide de 250 € aux jeunes qui passent le permis de conduire en échange d'un engagement de 40h de bénévolat. Monsieur le Maire nous informe que, depuis sa mise en place en 2021, la commune a aidé 27 jeunes dont 6 en 2025. Les associations suivantes ont accueillis ces bénévoles : Vie et Partage, la Section Danse, la bibliothèque et les agents municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Monsieur le Maire, Roger Larrodé

La secrétaire de séance, Chantal BERGERON